



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 9 septembre 2025 à 19 heures, dans la salle Desjardins du Centre au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #25-05.

La demande est présentée par Raquel Wells et concerne la propriété située au 213, 2^e Avenue.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

Permettre la reconstruction après un incendie d'un bâtiment résidentiel bifamilial isolé sur les fondations existantes, à 1.5 mètre de la ligne de propriété côté est, au lieu de 2 mètres comme prescrits au Tableau 5 du Règlement de zonage #427 dans les zones RA-18 et RC-8.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

CERTIFICAT

Je, soussignée, Anik Gagné, directrice générale adjointe et greffière adjointe, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #25-05) le 25 août 2025 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 25 août 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25 août 2025.

Anik Gagné
Directrice générale et greffière adjointe